

### MESURES GÉNÉRALES

1) **Sensibiliser** tous les agents sur :

- Les **gestes barrières** à conserver sur le lieu de travail (distanciation + nettoyage régulier des mains notamment)  
→ [Voir fiche-réflexe](#)
- Le port des **EPI** (comment les mettre, les retirer, les nettoyer...)



2) Repérer les espaces ou phases de travail à **risque de contamination** :

- Prise et fin de poste (croisement possible sur vestiaires et douches)
- Sanitaires → [Voir fiche entretien des locaux](#)
- Véhicules partagés → [Voir fiche véhicules](#)
- Repas (en cas de restauration sur lieu de travail) → [Voir fiche prise de repas](#)
- Enlèvement des EPI → [Voir fiche EPI](#)
- Entretien des tenues de travail

### ÉQUIPEMENTS À METTRE À DISPOSITION DES AGENTS

**Parties communes :**

- **Désinfectant** type Javel ou spray sans rinçage
- **Lingettes** désinfectantes (pour poignées, siège de toilette, véhicules, engins et matériel)
- **Savon** et/ou **gel hydroalcoolique**
- **Poubelle** à pédale et couvercle pour jeter les consommables d'hygiène après usage
- Sacs à déchets

**Interventions extérieures :**

- **Gel hydroalcoolique**
- Bidons d'**eau** marqués « lavage de main » + savon
- **Gants de manutention**
- **Gants jetables** pour opération de nettoyage / désinfection
- **Masques** barrières / masques chirurgicaux / masques FFP1 ou FFP2 selon les cas → [Voir fiche EPI](#)



### PRISE DE POSTE / FIN DE POSTE

- **Nettoyage** systématique **des mains** en arrivant aux ateliers (savon / gel hydroalcoolique)
- **Limitation** des accès aux **parties communes** (salle de repos, vestiaire) et diviser par 2 les capacités d'accueil de ces locaux communs
- **Départs et retours** des agents **échelonnés** dans le temps pour limiter les croisements et privilégier l'arrivée des agents directement sur les chantiers lorsque cela est possible
- Imposer la **prise de douche** en fin de journée de travail. Veiller à récupérer les vêtements de travail sales et à les isoler des vêtements de ville. Les serviettes peuvent sécher sur site si les conditions le permettent. À défaut, il est recommandé que chaque agent ramène quotidiennement sa serviette à la maison et en apporte une propre le lendemain



TRAVAUX	
<b>Chantiers extérieurs</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Limiter le nombre de personnes</b> sur chantier pour limiter les risques de contact</li> <li>• Attribuer l'<b>outillage</b> de façon <b>individuelle</b> si possible sinon prévoir le port systématique de gants de travail</li> <li>• <b>Désinfecter le matériel</b> entre chaque utilisation par des agents différents (à l'aide de lingettes désinfectantes ou de spray)</li> <li>• Veiller au respect de la <b>distanciation</b> entre les agents. En cas d'impossibilité, prévoir le port de lunettes et de masques barrières ou chirurgicaux (dans ce cas les changer toutes les 4 heures ou selon la notice du fabricant)</li> </ul> <p><i>Nota : le matériel consommable est jeté après chaque intervention dans un sac poubelle et éliminé dans un container de déchets non recyclables à chaque fin de journée</i></p>	
<b>Chantiers dans bâtiments communaux</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nettoyage des mains</b> en arrivant sur site et en repartant (eau + savon ou gel hydroalcoolique)</li> <li>• <b>Isoler le lieu</b> du chantier par du balisage pour limiter les risques de contact avec d'autres agents ou le public</li> <li>• Port de <b>gants</b> et de <b>masques</b> barrières et/ou chirurgicaux (dans ce cas les changer toutes les 4 heures ou selon la notice du fabricant) si travail à plusieurs agents et respect de la distanciation</li> <li>• <b>Évacuation</b> systématique des consommables utilisés et souillés en fin de journée et/ou d'intervention → <i>Voir fiche déchets</i></li> <li>• <b>Désinfection</b> des poignées de porte au moment du départ</li> </ul>	
<b>Interventions chez les particuliers ou personnes à risque (Service des eaux ou autres...)</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect des <b>gestes barrières</b> :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Éloigner les usagers</b> de la zone d'intervention</li> <li>✓ <b>Nettoyage des mains</b> en arrivant sur site et en repartant (eau + savon ou gel hydroalcoolique)</li> </ul> </li> <li>• Port de <b>gants</b> de protection et de <b>masques</b> barrières ou chirurgicaux</li> <li>• <b>Évacuation</b> systématique des consommables utilisés et souillés en fin de journée et / ou d'intervention</li> </ul>	
NETTOYAGE DES TENUES DE TRAVAIL <sup>1</sup>	
Changer <b>quotidiennement</b> les tenues de travail	
<p><b>Organiser le nettoyage des tenues de travail des agents :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Si réalisé en interne</b> : prévoir des cycles de <b>60°C</b> et doter l'agent qui en a la charge de gants, de lunettes et de masques et lavage de main une fois le nettoyage terminé</li> <li>• <b>Si prestataire extérieur</b> : échanges avec le prestataire sur l'organisation de cet entretien</li> <li>• <b>Si réalisé par les agents</b> (bien que non prévu par le code du travail) : consignes strictes, récupération des vêtements de travail dans sacs poubelles hermétiques à la fin de la journée, consignes sur lavage à 60°C et rappels des consignes pour limiter la propagation et notamment de ne pas mélanger ces vêtements avec les vêtements de ville</li> </ul>	

<sup>1</sup> Rappel : Le code du travail (article R4323-95) prévoit que l'entretien des EPI et des tenues de travail est à la charge de l'employeur. Toutefois, de nombreuses collectivités (notamment les plus petites) n'ont pas, à ce jour, organisé cet entretien qui est en général assuré par les agents eux-mêmes.